NETTOYANT ALGICIDE POUR STRUCTURES MARINES, BASSINS, FONTAINES



TECHNO ALG

ENTRETIEN BÂTIMENTS ET PEINTURES

ACTION

• Éliminer les algues









INNOVATION:

■ Formule ultra efficace qui élimine définitivement toutes les algues présentes en eau douce ou salée.

Utilisable en curatif ou préventif : évite la prolifération des algues grâce à un inhibiteur de croissance.

PROTECTION:

Sans effets nocifs sur les supports traités.

CONSEIL:

■ Efficace sur les structures marines : cales, murs, escaliers, coques de bateaux, et utilisable également en eau douce pour bassins, fontaines et réservoirs d'eau (système incendie).

MODE D'EMPLOI:

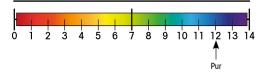
- Produit prêt à l'emploi.
- S'applique sur surfaces sèches ou humides (mais non ruisselantes).
- Pulvérisation mouillante, à saturation.
- Laisser agir.
- Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.
- Utiliser les biocides avec précautions. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

*Pour plus d'informations, se reporter à la fiche complémentaire.

CONDITIONNEMENTS:



pH:



CARACTÉRISTIQUES :

- Aspect : liquide jaune.
- Type de produit (Biocide): 2 Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux, 10 Produits de protection des matériaux de construction. Contient: Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-16-alkyldimethyl, chlorides (CAS 68424-85-1) (2,50 % (pourcentage)); péroxyde d'hydrogène, solution (CAS 7722-84-1) (3,58 % (pourcentage)); acide peracétique (CAS 79-21-0) (0,03 % (pourcentage)).

AVEC CE PRODUIT, IPC VOUS PROPOSE:

■ PULVERISATEUR AUTONOME ■ SUPERPULVOR II

IR:

IDO

une entreprise certifiée

ISO 9001 : 2015 ISO 14001 : 2015



Innovation Protection Conseil

Page 1 sur 2 Création : 07.03.17 IR :24.05.24

IPC SAS – CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 - FRANCE Tél.: 0033 (0)2.98.43.45.44. – Fax: 0033 (0)2.98.44.22.53.



TECHNO ALG

Nettoyant algicide pour structures marines, bassins, fontaines

MODE D'EMPLOI:

TRAITEMENT DES STRUCTURES MARINES:

- o **TECHNO ALG** s'applique sur surfaces sèches ou humides (mais non ruisselantes). Pulvérisation mouillante, à saturation. Laisser agir.
- Pour les surfaces recouvertes alternativement par les marées, attendre que l'eau se soit suffisamment écoulée (surfaces non ruisselantes) avant de faire l'application.
- o Bien mouiller le substrat jusqu'au refus afin d'aller détruire les racines des algues.
- o L'action sera immédiate, mais ne sera pas visible de suite. Elle se fera sur plusieurs jours (7 à 15 jours). Les dépôts morts s'élimineront au fur et à mesure avec les marées. Dans le cas de dépôts importants, il sera peut-être nécessaire de recommencer l'opération s'il y a persistance.
- Pour les surfaces non immergées, pulvériser le produit. Bien mouiller le substrat. Laisser agir. Pour les dépôts importants, il sera peut-être nécessaire de recommencer l'opération. Action en quelques jours (7 à 15 jours). Ensuite, nous préconisons son entretien régulier de 1 à 2 fois par an.

Consommation estimée : entre 0,2 L et 0,5 L de produit par m². Elle sera fonction de l'importance, de la nature et du type d'algues à éliminer ainsi que de la porosité du support.

MODE D'EMPLOI (suite):

TRAITEMENT DES BASSINS ET FONTAINES :

- Entretien courant : dosage pour un entretien courant à raison de 1 L pour 10 m³.
- Traitement de choc: dans le cas d'un traitement curatif préliminaire, dans le cas d'une très forte contamination par les algues (obturation des circuits, bouchons, matelas d'algues, etc...) le dosage peut aller jusqu'à 1 L pour 1 m³. On obtient alors un nettoyage total de l'ensemble de l'installation, suivi d'une vidange et rinçage. Traiter ensuite avec le dosage d'entretien courant de 1 L pour 10 m³.
- o En règle générale, lors d'un premier traitement, et ce pour une contamination moyenne, le dosage de 1 L pour 10 m³ représente un traitement énergique.
- o L'efficacité du traitement n'est visible qu'au bout de 1 à 3 jours, en fonction du débit de l'eau, de la température ambiante et du taux de contamination. Après ce premier traitement (1 L pour 10 m³), un dosage de 0,1 à 0,3 L pour 10 m³ par semaine est suffisant pour éviter une croissance nouvelle des colonies d'algues.

IPC

une entreprise certifiée

ISO 9001 : 2015 ISO 14001 : 2015



Page 2 sur 2 Création : 07.03.17 IR :24.05.24

IPC SAS – CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 - FRANCE Tél.: 0033 (0)2.98.43.45.44. – Fax: 0033 (0)2.98.44.22.53.